

OBJECTIF

Permettre aux élèves de renforcer :

- leurs compétences en langue allemande (Abibac), espagnole (Bachibac) ou italienne (Esabac).
- leurs connaissances dans la culture du pays partenaire à travers un certain nombre d'aménagements concertés avec ce pays.

Les élèves suivent un parcours de formation spécifique aboutissant à la délivrance du baccalauréat et du diplôme équivalent dans le pays partenaire (*Abitur* en Allemagne, *Bachillerato* en Espagne, *Esame di Stato* en Italie).

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités allemandes, espagnoles ou italiennes.

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 3^e.

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

Les élèves doivent, en fonction de l'évaluation de leur niveau de langue et de leur motivation :

- justifier d'un bon niveau scolaire général ;
- attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée pour atteindre avant l'entrée en classe de 1^{re} le niveau B1.

LISTE DES SECTIONS BINATIONALES

Établissement	Ville	Section binationale
Lycée Galilée	Combs-la-Ville (77)	Abibac Allemand
Lycée Honoré de Balzac*	Mitry-Mory (77)	Bachibac Espagnol nouveau
Lycée Albert Schweitzer	Le Raincy (93)	Abibac Allemand
Lycée de l'Est Parisien	Noisy-le-Grand (93)	Bachibac Espagnol
Lycée Suger	Saint-Denis (93)	Esabac Italien
Lycée Eugène Delacroix	Maisons-Alfort (94)	Bachibac Espagnol
Lycée Léon Blum*	Créteil (94)	Abibac Allemand nouveau
Lycée Marcelin Berthelot	Saint-Maur (94)	Esabac Italien

* Ouverture à la rentrée scolaire 2026 sous réserve de validation ministérielle

PROCÉDURE AU NIVEAU DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Du 4
décembre
au 26
janvier

Constitution et transmission du dossier de candidature à l'établissement d'accueil

- Compléter le dossier en y **joignant obligatoirement** les documents demandés ;
- Envoyer le dossier complet à l'établissement sollicité.



Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés, cachet de la poste faisant foi.

Entre le
19 et 26
mai

À réception des résultats de la commission départementale d'admission

- Confirmer leur choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation (SLA) pour les élèves déclarés admis ou inscrits en liste complémentaire.

PROCÉDURE AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Du 4
décembre
au 23
janvier

Communication et constitution des dossiers de candidature

- Informer les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2^{de} section binationale ;
- Compléter le dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante ;
- Saisir **obligatoirement** la candidature dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report impératif du numéro généré sur le dossier ;
- Remettre le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

À partir
du 28 mai

Suivi du vœu de 2^{de} Binationale: cohérence et rang dans Affelnet-Lycée

- Pour les élèves **admis**, seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission.
- Pour les élèves **inscrits en liste complémentaire ou non admis**, formulation **obligatoire** des vœux de 2^{de} GT dans leur(s) lycée(s) de secteur.

PROCÉDURE AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Dès
réception
des
dossiers

Saisie des dossiers dans Cibel



- Pour les élèves scolarisés hors académie, saisie **obligatoire** dans l'application.

À partir
du 9
février

Recrutement sur dossier

- Télécharger le fichier de recensement des « candidatures » via l'application Cibel ;
- Étude des dossiers et entretien, si nécessaire, pour compléter les appréciations de certains candidats ;
- Établir une liste ordonnée des élèves retenus en liste principale et en liste complémentaire.

4 mai
dernier
délai

Transmission aux DSDEN

- Transmettre la liste ordonnée (principale et complémentaire) accompagnée des dossiers de candidature à la DSDEN de son département pour validation du Dasen.

PROCÉDURE AU NIVEAU DES DSDEN

À partir
du 18 mai

Communication des résultats de la commission d'admission après validation par les Dasen :

- à ce.draio-prebac@ac-creteil.fr (transmission du fichier **au format Excel**) ;
- aux représentants légaux ;
- aux établissements d'origine.

PROCÉDURE AU NIVEAU DE LA DRAIO SITE CRETEIL

27 mai

Voeux dans Affelnet-Lycée

- Saisie du vœu de 2^{de} binationale pour les élèves admis ou inscrits en liste complémentaire en cas d'absence de celui-ci après la fermeture de SLA
- **Saisie de la décision finale** via le module « travail en commission » (pris, refusé...) pour chaque vœu de 2^{de} binationale.

RÉSULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée.